

Image not found or type unknown



Période de préavis en cas de licenciement

Par **jackie**, le **20/10/2008** à **11:34**

Je suis négociatrice immobilier depuis 13 mois dans cette société. DAns le cadre de mon licenciement, mon employeur me certifie que ma période de préavis est de 2 mois conformément à la convention collective alors que mon contrat de travail ne prévoit qu'un mois. Quelle règle doit on appliquer?
Merci de votre réponse